



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 juin 2013  
Français  
Original : anglais

### Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Yémen

#### *Résumé*

Le présent rapport est le premier à être consacré spécifiquement au sort des enfants en temps de conflit armé au Yémen. Couvrant la période allant de juillet 2011 à mars 2013, il relève l'ensemble des six cas de violations graves commises contre des enfants par les forces armées et les groupes armés au Yémen. Il s'agit notamment de recrutement et d'emploi, de meurtres et de mutilations, de viols et d'autres actes de violence sexuelle graves, d'enlèvements, d'attaques dirigées contre des écoles et des hôpitaux, ainsi que de déni d'accès à l'aide humanitaire.

Les enfants continuent d'être victimes de graves violations de leurs droits au Yémen. Dans l'ensemble, les violations telles que les attaques contre des écoles et des hôpitaux et les meurtres d'enfants ont diminué au cours de la période examinée, du fait de la diminution des incidents de violence armée et des troubles civils et des progrès enregistrés dans l'application de l'Accord de transition au Yémen, signé à Ryad le 23 novembre 2011. Par contre, le nombre d'enfants victimes des mines, des munitions non explosées et des restes explosifs de guerre a augmenté. Des cas d'association d'enfants avec des forces armées et des groupes armés, ainsi que des attaques contre des écoles continuent également d'être signalés. Au cours de la période à l'étude, l'ONU et ses partenaires ont progressivement étendu leur réseau de surveillance et de communication, ce qui a permis de confirmer un plus grand nombre de cas de recrutement et d'utilisation d'enfants par les forces armées et divers groupes armés, ainsi que de cas de violence sexuelle, et de décès et de mutilations dus à des mines, à des munitions non explosées et à des restes explosifs précaires.



Le rapport souligne la nécessité d'adopter des mesures précises visant à combattre et à prévenir les graves violations des droits des enfants. Il souligne les efforts déployés et les engagements pris par le Gouvernement du Yémen et les groupes armés Al-Houthi au lendemain de la visite de ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en période de conflit armé, qui comprenaient des engagements obtenus du Gouvernement yéménite d'élaborer un plan d'action concret assorti de délais consistant à arrêter et à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants au sein des Forces armées yéménites, et des groupes armés Al-Houthi de poursuivre le dialogue avec l'ONU à ce sujet. Des recommandations spécifiques ont été formulées pour renforcer les mesures destinées à prévenir les graves violations des droits de l'enfant au Yémen et à y mettre un terme.

## I. Introduction

1. Le présent rapport, établi conformément aux résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011), du Conseil de sécurité, couvre la période allant de juillet 2011 à mars 2013 et recense les violations commises contre les enfants au Yémen. Présenté au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, il constitue le premier rapport consacré aux graves violations des droits de l'enfant au Yémen et élaboré par l'équipe spéciale de suivi et de signalement desdites violations, qui a été créé en octobre 2012. Le rapport désigne les parties au conflit responsables d'abus et de violations graves sur la personne d'enfants et souligne les domaines de sensibilisation et d'intervention de manière à renforcer la protection des enfants touchés par le conflit au Yémen. Il contient également des recommandations spécifiques adressées à toutes les parties au conflit.

2. En 2011, les activités de suivi et de communication ont été entravées non seulement par la poursuite des troubles civils et la recrudescence du conflit armé mais également par l'absence d'un mécanisme formellement établi du même nom. Divers facteurs ont limité la collecte de données d'information, notamment la situation en matière de sécurité, la présence réduite du personnel international, l'accès restreint à l'aide humanitaire et les clivages entre des organisations de la société civile, ce qui a eu un effet néfaste sur l'action des partenaires d'exécution des Nations Unies. Par ailleurs, le suivi et le signalement des violations graves des droits des enfants dans la zone contrôlée par le groupe armé Al-Houthi, dans le gouvernorat de Saada ont été rendus difficiles par le peu d'espace humanitaire, ainsi que par une tolérance sociale qui fait que l'association des enfants avec le groupe armé Al-Houthi est considérée par les communautés comme une obligation de protéger leur « terre », de se protéger eux-mêmes et de protéger leur famille plutôt qu'une violation des droits de l'enfant. Compte tenu de ces restrictions, les incidents et les tendances relevés ci-après ne reflètent que partiellement les violations effectives commises contre des enfants au Yémen.

3. En 2011, le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/65/820-S/2011/250) citait les milices tribales gouvernementales et le groupe armé Al-Houthi au nombre des parties qui recrutaient et utilisaient des enfants dans le conflit armé. Dans le rapport annuel de 2012 (A/66/782-S/2012/261), les Forces armées yéménites et la Première Division blindée ont également été placées sur la liste des parties qui recrutaient et utilisaient des enfants. En juin 2013, le groupe Ansar al-Shari'a a été ajouté à cette liste (voir A/67/845-S/2013/245).

## II. Évolution de la situation politique et militaire

### Situation politique au Yémen

4. Le Yémen figure parmi les pays les plus pauvres de la planète et a le taux de naissance le plus élevé et le deuxième taux de malnutrition infantile le plus fort au monde. Sa population compte notamment 1 million d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent de malnutrition aiguë, dont 250 000 considérés comme souffrant de malnutrition grave.

5. Au lendemain des manifestations populaires qui se sont déroulées en Tunisie et en Égypte en janvier et février 2011 respectivement, des troubles civils ont éclaté au Yémen, conduisant à de violents affrontements entre manifestants et forces de sécurité. Ces événements ont abouti à une impasse politique prolongée au sujet de l'avenir du régime du Président Ali Abdullah Saleh. Le 18 mars, des douzaines de manifestants non armés à Sanaa et Taiz ont été tués lors de heurts avec les forces de sécurité. À la suite de cela, un certain nombre de responsables gouvernementaux ont démissionné et rallié l'opposition, notamment le Ministre des droits de l'homme et celui de la justice. Le général Ali-Moshen al-Ahmar, commandant de la Première Division blindée, s'est également rangé du côté de l'opposition et a déployé ses soldats pour protéger les manifestants antigouvernementaux. Le Président Saleh a réagi en destituant son gouvernement et en décrétant l'état d'urgence. Pour tenter de sortir de l'impasse politique et éviter que la situation ne se dégrade davantage, j'ai demandé à mon Conseiller spécial au Yémen d'user de ses bons offices pour instaurer un dialogue avec toutes les parties, en collaborant étroitement avec les membres du Conseil de sécurité, du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et d'autres partenaires internationaux. Le 22 mai, une initiative du CCG en faveur d'un transfert de pouvoir du Président au Vice-Président a été signée par le parti au pouvoir et l'opposition mais pas par le Président Saleh, ce qui a prolongé l'impasse. Le 3 juin, la mosquée située à l'intérieur du palais présidentiel a été attaquée, attaque au cours de laquelle le Président Saleh et d'autres hauts responsables ont été grièvement blessés, ce qui a exacerbé la crise politique et accentué le nombre des actes de violence.

6. Face à cette situation, le Conseil de sécurité a adopté, le 21 octobre 2011, à l'unanimité, la résolution 2014 (2011) dans laquelle il a exigé de toutes les parties qu'elles renoncent immédiatement à employer la force pour atteindre leurs objectifs politiques et s'engagent à mettre en œuvre un accord politique fondé sur l'initiative du CCG.

7. À la demande des parties yéménites, mon Conseiller spécial au Yémen a facilité la tenue de négociations directes sans intermédiaire, en s'appuyant sur les efforts du CCG et d'autres partenaires internationaux. Ces négociations ont abouti à la signature, le 23 novembre, par le Président Saleh, le Congrès général du peuple au pouvoir et les partis d'opposition de la Réunion conjointe, d'un Accord de transition global, de l'Initiative du CCG et du mécanisme d'application, pour une période de deux ans. L'Accord prévoit un transfert du pouvoir du Président au Vice-Président. La première phase de la transition s'était achevée avec l'élection, le 21 février 2012, du Vice-Président Abed Rabbo Mansour Hadi comme nouveau Président. Par la suite, le Gouvernement d'union nationale a été formé, dirigé par le Premier Ministre Mohamed Salem Basendwah. La seconde phase, en cours, prévoit la tenue de la conférence de dialogue national, qui a entamé ses travaux le 18 mars 2013 et doit durer six mois, un processus d'élaboration d'une constitution et des élections générales.

8. Malgré les progrès accomplis dans le cadre du processus de transition, le Yémen continue de se heurter à de nombreuses difficultés, le processus politique ne s'étant toujours pas traduit par une stabilité générale et des gains en matière de sécurité sur toute l'étendue du territoire.

9. Depuis 2009, environ 280 000 personnes ont été déplacées à la suite des six séries de conflit qui ont conduit le groupe armé Al-Houthi à s'emparer du contrôle

du gouvernorat de Saada. Le groupe continue à empiéter sur des zones contrôlées par le Gouvernement telles que les gouvernorats d'Al-Jawf, d'Amran et de Hajjah, ce qui donne lieu à des heurts fréquents avec des forces gouvernementales, des Salafistes armés et des groupes tribaux armés.

10. Dans les gouvernorats du sud, de violents affrontements se sont poursuivis tout au long de la période à l'étude entre les forces armées gouvernementales et Ansar al-Shari'a, groupe associé à Al-Qaida dans la péninsule arabique. Au 12 juin 2012, le Gouvernement a annoncé qu'il avait entièrement repris le contrôle des districts de Zinjibar et de Ja'ar, qui avaient été des bastions du groupe armé depuis mai 2011. Les accrochages entre les forces armées gouvernementales et Ansar al-Shari'a ont cependant continué.

11. Le 12 juin 2012, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2051 (2012), a exigé la cessation de tous les actes visant à porter atteinte au Gouvernement d'unité nationale et à perturber la transition politique, y compris les attentats contre les infrastructures pétrolières, gazières et électriques, ainsi que de l'ingérence dans les décisions concernant la restructuration des forces armées et de sécurité. Il s'est déclaré prêt à envisager de nouvelles mesures, y compris en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, au cas où de tels actes persisteraient.

12. À l'issue de sa mission au Yémen le 27 janvier 2013, le Conseil de sécurité a, le 15 février 2013, rappelé ces inquiétudes (S/PRST/2013/3) et celles que lui cause le sort des enfants touchés par le conflit armé au Yémen.

## **Évolution de la situation militaire au Yémen**

### **Forces armées yéménites**

13. Selon la loi yéménite, les Forces armées yéménites se composent d'une force terrestre, d'une armée de l'air, d'une marine, d'une force côtière et de toute autre force établie par le Conseil de défense national et approuvée par le Parlement. Elles sont constituées également de la Garde républicaine d'élite dont les éléments sont présents sur toute l'étendue du territoire mais sont concentrés à proximité des grandes villes; et des gardes frontière. En mars 2011, le général Ali Mohsen, commandant de la Première Division blindée et de la région du nord-est a fait défection pour se rallier à l'opposition. Or, à la suite de la signature de l'accord de transition en novembre 2011, des efforts sont en cours pour réintégrer la Première Division blindée dans les Forces armées yéménites. Par ailleurs, une force de sécurité relevant du Ministère de l'intérieur, appelée Forces de sécurité centrales, est formée de plusieurs brigades, dont une antiémeutes.

14. De surcroît, conformément à l'accord de transition, un Comité des affaires militaires a été créé pour mettre un terme aux divisions au sein des forces armées, régler tous les conflits armés, démanteler toutes les structures militarisées, en dégageant toutes les milices et les autres groupes armés de la capitale et d'autres villes, éliminer tous les postes de contrôle illégaux et réintégrer les forces armées au sein d'une structure de commandement unifiée et professionnelle. Le Comité est également chargé d'écarter tous ceux qui, au sein des forces armées, ne remplissent pas les critères militaires requis et d'aider à leur réintégration dans leur communauté.

15. Le 6 avril 2012, le Président Hadi a publié une série de décrets portant modernisation de l'armée yéménite, assortis de nouvelles nominations ainsi que du transfert du personnel civil et militaire de haut rang à de nouveaux postes, dont des proches et des fidèles de l'ex-Président Saleh. Cela a provoqué des tensions qui ont duré plusieurs semaines mais qui ont été dissipées par les bons offices du Conseiller spécial du Secrétaire général au Yémen. Le 19 décembre, le Président a publié un autre décret, définissant une nouvelle structure des forces armées composée de forces terrestres, aériennes, navales et frontalières, abolissant la Garde républicaine et la Première Division blindée et nommant de nouveaux commandants à la tête de nombre d'unités de l'armée, dont les Forces centrales de sécurité. Cela a été suivi d'un nouveau décret présidentiel publié le 21 février 2013, déclarant officiellement la restructuration du Ministère de l'intérieur, et conférant aux Forces centrales de sécurité la nouvelle appellation de Forces spéciales de sécurité, ainsi que d'un autre décret en date du 10 avril, qui annonçait la révocation des commandants de la Garde républicaine et de la Première Division blindée.

#### **Milices tribales progouvernementales**

16. Les milices armées progouvernementales (appelées « armée populaire ») sont considérées comme des forces de réserve tribales soutenues par le Gouvernement qui, en temps de « conflit », mobilisent leurs membres pour appuyer les Forces armées yéménites. Le Conseil de défense national opère des centres de recrutement et des camps d'entraînement militaire pour épauler les Forces armées yéménites. Le Ministère de la défense assure formation, armes et salaires à ces tribus et affecte régulièrement des commandants de l'armée à la tête des unités de l'armée populaire. Ces forces armées tribales ont été mobilisées pour combattre le groupe armé Al-Houthi lors des six séries de conflit et ont prêté main forte au Président Saleh pendant la période de troubles civils. Les comités populaires, établis par des tribus et des responsables gouvernementaux des gouvernorats du sud, ont également apporté leur concours aux Forces armées yéménites lors des offensives menées contre Al-Qaida dans la péninsule arabique et Ansar al-Shari'a et qui ont permis de reprendre le contrôle d'Abyan.

#### **Groupe armé Al-Houthi**

17. Le Groupe armé Al-Houthi, appelé par ses membres « Ansar Allah » est basé dans le gouvernorat de Saada et est dirigé par Abdul Malik Badrealdeen Al-Houthi. Ce groupe est adepte du Zaidisme, une école de pensée musulmane chiite, qui porte le nom de Zayd ibn Ali, le petit-fils de Hussein ibn Ali. Le mouvement Al-Houthi, minorité religieuse à la frontière avec l'Arabie saoudite, s'est dressé pour réclamer l'autonomie à l'État yéménite, faire valoir des griefs socioéconomiques et remédier à la marginalisation historique.

18. Par le biais de plusieurs soulèvements armés contre les Forces armées yéménites depuis 2004 et plus de six séries de conflit, le groupe armé Al-Houthi est parvenu au fil du temps à s'assurer le contrôle de tout le gouvernorat de Saada, et même à empiéter sur des parties des gouvernorats voisins d'Amran, d'Al-Jawf et de Hajjah. En février 2010, le groupe a signé un accord de cessez-le-feu avec le Gouvernement, qui demeure toujours en vigueur.

### **Al-Qaida dans la péninsule arabique et al-Shari'a**

19. Al-Qaida dans la péninsule arabique est un groupe armé qui a été formé en janvier 2009 à la suite d'une fusion entre Al-Qaida au Yémen et Al-Qaida en Arabie saoudite. Il s'agit d'un groupe de militants insurgés considéré comme subordonné à Al-Qaida. En mai 2011, à la suite de violents affrontements avec les Forces armées yéménites, le groupe Al-Qaida dans la péninsule arabique, ainsi que le groupe de militants insurgés locaux, Jama'at Ansar al-Shari'a (appelé également Ansar al-Shari'a, ou « adeptes de la loi islamique »), ont pris le contrôle du gouvernorat d'Abyan. Cela a provoqué le déplacement de plus de 100 000 personnes jusqu'en juin 2012, date à laquelle le Gouvernement en a repris le contrôle. Le groupe Al-Qaida dans la péninsule arabique et les éléments qui lui sont affiliés ont continué à causer des attentats de type terroriste dans ces gouvernorats de Shabwa et d'Abyan et revendiquent également la responsabilité de l'attentat-suicide du 21 mai 2012 à Sanaa, qui a fait plus de 100 morts et plus de 200 blessés parmi les membres du personnel militaire qui répétaient pour le défilé de la journée de l'unité au Yémen.

### **III. Graves violations contre les enfants**

20. Les troubles civils qui ont débuté en février 2011 ont gravement touché la population yéménite, particulièrement les enfants. Depuis lors, les Nations Unies et leurs partenaires ont constaté la présence répandue d'éléments armés dans les rues des grandes villes, y compris une nette affiliation d'enfants à diverses forces armées et divers groupes armés. En février 2012, le transfert pacifique du pouvoir et l'amorce de la période de transition de deux ans ont contribué à réduire les meurtres et les mutilations d'enfants par balles réelles, aussi bien du fait de tirs croisés que de bombardements aveugles, dans les grandes villes de Sanaa et de Taiz. En revanche, d'autres violations, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants à des fins militaires semblent en hausse principalement dans le gouvernorat d'Abyan et à Sanaa. Le nombre d'enfants victimes des mines, des munitions non explosées et des restes explosifs de guerre a augmenté particulièrement dans les zones de conflit de Saada et d'Abyan et a atteint un point record dans le courant du troisième trimestre de 2012 à la suite du retour de déplacés dans des zones polluées par des munitions non explosées et des restes explosifs de guerre. Une réduction sensible a par la suite été observée dans des zones auxquelles les équipes de déminage avaient eu accès et qu'elles avaient entrepris de déminer.

21. Les cas de viol et de violence sexuelle n'ont commencé à être signalés que plus récemment, ce qui est probablement dû à l'amélioration de l'accès humanitaire aux zones touchées par le conflit et au renforcement des capacités des Nations Unies et de leurs partenaires de nouer un dialogue avec les communautés. On considère que les viols et autres formes de violence sexuelle ne sont généralement pas signalés au Yémen car, une fois identifiées, les victimes sont souvent condamnées et ostracisées.

#### **Problèmes concernant la vérification des cas**

22. Les Nations Unies au Yémen ont continué à éprouver des difficultés à suivre les graves violations des droits de l'enfant et à en rendre compte, notamment en 2011, au plus fort des troubles civils et du conflit, où il n'y avait pas encore de mécanisme officiel de suivi et de communication de l'information, la plupart des

membres du personnel humanitaire international avaient été évacués et le milieu social était généralement politisé. Le travail des partenaires d'exécution locaux s'en est trouvé compromis et les efforts visant à suivre les graves violations commises et à obtenir des données d'information fiables à leur sujet, entravés par le conflit armé en cours dans les gouvernorats d'Abyan, de Hajjah, d'Al-Jawf et de Saada.

## A. Recrutement et emploi d'enfants

23. Durant la période considérée, l'ONU a relevé 84 cas de recrutement et d'emploi d'enfants. Soixante-neuf d'entre eux, dont les victimes étaient toutes des garçons de 10 à 17 ans, ont été vérifiés par l'équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de la communication des informations.

### Forces armées yéménites

24. Trente-huit enfants de 14 à 17 ans ont été recrutés par les Forces armées yéménites, dont 16 par la Garde républicaine, 14 par la Première Division blindée, 5 par la police militaire et 3 par les Forces centrales de sécurité. La vérification s'est essentiellement appuyée sur le témoignage direct d'enfants qui continuent de servir dans l'armée à Sanaa ou dans le gouvernorat d'Abyan, y compris deux garçons employés par les Forces armées yéménites comme cuisinier et serveur, respectivement, et des enfants en faction à des postes de contrôle.

25. Bien que les cas signalés et vérifiés soient limités, il est estimé que les Forces armées yéménites continuent à recruter et employer des enfants essentiellement à Sanaa mais aussi dans les gouvernorats d'Aden, d'Abyan et de Saada. En 2011, au plus fort des troubles civils, des enfants armés en uniforme ont été régulièrement vus en faction à des postes de contrôle militaires ou protégeant des manifestants dans de grandes villes comme Sanaa et Taiz. En 2012, des enfants armés ont certes été beaucoup moins vus en faction à des postes de contrôle ou assumant des fonctions de sécurité, mais il y a eu plus d'informations faisant état de recrutement et d'emploi d'enfants, du fait du renforcement des moyens de surveillance de l'ONU.

26. Les campagnes de recrutement des Forces armées yéménites, associées aux méthodes défectueuses de sélection et à l'absence générale de débouchés pour les enfants, ont conduit un grand nombre de mineurs à s'engager dans l'armée. Certains ont été attirés par la perspective d'une solde régulière; d'autres ont grossi les rangs de la Garde républicaine pour soutenir le Président ou ceux de la Première Division blindée pour servir la « révolution ». Le recrutement a été parfois facilité par des intermédiaires tels que des officiers, des membres de la famille servant dans l'armée et des cheikhs locaux (dirigeants religieux), de même que par l'emploi de certificats de naissance et de cartes d'identité falsifiés.

27. Parmi les enfants interrogés, certains craignaient des représailles de la part des Forces armées yéménites si celles-ci constataient qu'ils avaient triché sur leur âge. En même temps, les enfants devaient très tôt se conduire en adultes et il était attendu des garçons qu'ils soient armés pour protéger leur tribu ou leur communauté.

28. En outre, de nombreux garçons ont confirmé la présence d'autres enfants dans les rangs des Forces armées yéménites, ce qui pourrait indiquer que la pratique est



plus généralisée qu'il n'y paraît. Deux enfants, dont on a vérifié qu'ils n'étaient pas en service actif, ont continué de recevoir une solde mensuelle, de suivre une formation militaire et de garder occasionnellement des postes de contrôle de l'armée yéménite durant les weekends ou les jours fériés.

### **Groupe armé Al-Houthi**

29. L'ONU et ses partenaires continuent à avoir du mal à obtenir et vérifier des informations faisant état de violations par le groupe armé Al-Houthi en général, notamment en ce qui concerne le recrutement et l'emploi d'enfants. Cette situation est due à un certain nombre de facteurs, dont l'espace et l'accès humanitaires limités, l'hésitation des familles et des communautés à signaler des violations de ce genre et la tolérance dont font preuve les familles et les organisations non gouvernementales locales situées dans les zones contrôlées par le groupe Al-Houthi à l'égard de l'enrôlement des enfants. De plus, les enfants eux-mêmes considèrent leur embrigadement non pas comme une violation grave de leurs droits mais plutôt comme une obligation de protéger leur « territoire », leur famille et leur propre existence. En 2011, toutefois, l'ONU a noté une tendance à recruter des individus, y compris des enfants, pour garder les postes de contrôle dans la ville de Saada ou pour lutter contre les groupes tribaux armés dans le gouvernorat voisin d'Al-Jawf.

30. L'équipe spéciale de pays des Nations Unies chargée de la surveillance et de la communication des informations a pu vérifier quatre cas de recrutement et d'emploi d'enfants par le groupe armé Al-Houthi dans le gouvernorat de Hajjah, qui est une zone contrôlée par le Gouvernement. Tous les enfants étaient armés et se trouvaient dans des postes de contrôle ou des dispensaires du groupe.

### **Milices tribales progouvernementales**

31. En ce qui concerne les milices armées progouvernementales, des informations vérifiées indiquent que trois garçons (de 13, 16 et 17 ans) ont été recrutés et employés pour garder les postes de contrôle du Comité de résistance populaire du gouvernorat d'Abyan qui a appuyé les opérations militaires du Gouvernement dans la région.

### **Ansar al-Shari'a**

32. L'ONU a vérifié que le groupe Ansar al-Shari'a avait recruté et employé 21 garçons âgés de 14 à 17 ans dans le gouvernorat d'Abyan. En 2011, les informations signalant le recrutement et l'emploi d'enfants ont été quelque peu limitées étant donné que la surveillance était entravée par les restrictions d'accès aux zones et par la peur des familles et des communautés de dénoncer des violations de ce genre. Toutefois, en 2012, en raison de l'amélioration des moyens de surveillance et de l'accès à Abyan, le volume des informations vérifiées sur le recrutement et l'emploi d'enfants par Ansar al-Shari'a a augmenté, allant jusqu'à constituer 30 % du total. Sur les 21 garçons en question, 2 sont morts durant les combats, 3 ont été mutilés, 2 sont revenus chez eux et les autres ont continué d'être associés au groupe. De nombreux garçons se sont engagés en raison de promesses d'une vie meilleure et de gains monétaires s'ajoutant à l'idéologie islamique selon laquelle ils iraient directement au paradis. Certains ont été drogués et d'autres ont été recrutés aux fins d'exploitation sexuelle. D'autres encore ont été envoyés à Damaj, dans le gouvernorat de Saada, afin de combattre le groupe armé Al-Houthi;

nombre d'entre eux se sont battus contre les Forces armées yéménites dans le gouvernorat d'Abyan ou ont été utilisés comme espions, gardes ou factotums chargés du commerce des armes, de la nourriture et de l'eau.

## **B. Enfants tués ou mutilés**

33. Durant la période considérée, les services de l'ONU au Yémen ont recensé 564 cas d'enfants dont 135 auraient été tués (111 garçons et 24 filles) et 349 mutilés (370 garçons et 59 filles). Sur ce total, 290 cas ont été vérifiés : 79 tués (62 garçons et 17 filles) et 210 mutilés (180 garçons et 31 filles). La majorité des cas non vérifiés se sont produits entre juillet et décembre 2011 où 274 enfants auraient été tués (49 garçons, 7 filles) ou mutilés (190 garçons, 28 filles). Il n'a pas été possible de vérifier ces informations étant donné les difficultés mentionnées qui faisaient alors obstacle à la surveillance.

34. Il a été difficile d'identifier les auteurs de ces crimes qui sont restés inconnus dans 53 % des cas signalés concernant 157 enfants tués ou mutilés (131 garçons et 26 filles). La raison en est le nombre élevé d'accidents dus aux mines, aux munitions non explosées, aux restes explosifs de guerre et aux engins explosifs improvisés. Durant la période considérée, 89 enfants (72 garçons et 17 filles) ont été tués ou mutilés par les Forces armées yéménites (Garde républicaine, Première Division blindée, Forces centrales de sécurité et police militaire), tous ces cas ayant été vérifiés. Ils comprenaient notamment 26 enfants tués (19 garçons et 7 filles) et 63 enfants mutilés (53 garçons et 10 filles). De plus, Al-Qaida dans la péninsule arabique et Ansar al-Shari'a ont tué 13 enfants (10 garçons et 3 filles) et ont mutilé 16 garçons; le groupe armé Al-Hirak a tué un garçon et mutilé six enfants (5 garçons et 1 fille); le groupe armé Al-Houthi a tué deux garçons.

35. Divers types d'armes explosives ont fait 97 victimes (86 garçons et 11 filles). En particulier, des enfants ont été tués ou blessés par des mines, des munitions non explosées et des restes explosifs de guerre, ainsi que par des engins explosifs improvisés. Quatre enfants sont morts dans des attentats-suicides (3 dans le gouvernorat d'Abyan et 1 dans le gouvernorat d'Al Bayda). Les auteurs demeurent inconnus dans 39 cas et seraient, dans trois cas, des membres d'Al-Qaida dans la péninsule arabique et d'Ansar al-Shari'a. Sur les 97 victimes, 23 garçons et 1 fille ont été tués et 36 garçons et 10 filles ont été mutilés. La majorité des cas ont été dus à des munitions non explosées qui ont tué 71 enfants (13 garçons et 1 fille) et mutilé 50 garçons et 7 filles. Soixante-cinq pour cent de ces accidents se sont produits dans le gouvernorat d'Abyan et ont touché 46 enfants, dont 8 garçons tués et 38 enfants mutilés (36 garçons et 2 filles). Par exemple, le 1<sup>er</sup> juillet 2012, un garçon de 12 ans montrait à ses amis une munition non explosée qui, en éclatant, l'a blessé ainsi que neuf autres garçons. Un autre cas s'est produit en décembre 2012 lorsqu'une munition non explosée a été apportée par deux enfants dans leur maison et qui, en éclatant, a tué le garçon de 12 ans et gravement blessé son frère de 4 ans. Les cas d'accidents dus aux mines, munitions non explosées et restes explosifs de guerre ont augmenté à la suite du retour des personnes déplacées à Abyan après juin 2012, lorsque le Gouvernement a repris le contrôle de la zone : 59 enfants (54 garçons et 5 filles) ont été victimes entre juillet 2012 et mars 2013, par rapport à 38 victimes (44 garçons et 6 filles) signalées avant le mois de juillet 2012.

36. Soixante-dix autres enfants (56 garçons et 14 filles) ont été victimes de tirs, notamment lors d'échanges de coups de feu à Aden, à la suite de quoi 17 enfants (13 garçons et 4 filles) ont été tués et 53 (43 garçons et 10 filles) ont été mutilés. Plus de la moitié des cas se sont produits à Aden (60 %) et ont touché 42 enfants (33 garçons et 9 filles) dont 8 ont été tués (6 garçons et 2 filles) et 34 mutilés (27 garçons et 7 filles). Par exemple, en juin 2012, un garçon de 16 ans a été tué et trois garçons de 13, 15 et 17 ans ont été blessés lorsque les Forces centrales de sécurité ont ouvert le feu sur le cortège funèbre d'un garçon tué par les Forces armées yéménites. Le 21 février 2013, au cours de manifestations organisées à Aden par le groupe Al-Hirak à l'occasion du premier anniversaire de l'élection présidentielle de 2012, trois garçons de 16 et 17 ans qui participaient à ces manifestations ont été mutilés par les Forces centrales de sécurité. De plus, trois enfants (1 fille de 12 ans et 2 garçons de 16 et 14 ans) ont été blessés par les forces centrales de sécurité qui tiraient au hasard sur les manifestants.

37. Vingt-cinq autres enfants ont été tués (6 garçons et 1 fille) ou mutilés (15 garçons et 3 filles) par des pilonnages aveugles. C'est ainsi que le 13 août 2011, trois enfants de la même famille ont été gravement blessés en se réfugiant près de leur maison durant des tirs à l'arme lourde effectués par la Garde républicaine contre leur village dans le district de Nihm (gouvernorat de Sanaa); quatre garçons (de 11 et 13 ans) ont été mutilés dans le gouvernorat de Shabwah alors qu'ils jouaient au football sur un terrain vague près d'un repaire présumé d'Al-Qaida dans la péninsule arabique qui a été bombardé par les Forces armées yéménites.

38. Dix-neuf enfants (15 garçons et 4 filles) ont été tués (1 garçon) ou mutilés (14 garçons et 4 filles) par des éclats d'obus. Par exemple, le 30 mars 2012, cinq garçons (de 11, 12 et 13 ans) qui jouaient près de la route ont été blessés par les éclats d'une bombe aérienne des Forces armées yéménites qui est tombée sur une voiture appartenant à des partisans d'Ansar al-Shari'a dans le gouvernorat de Shabwah.

39. Vingt-quatre enfants ont été tués (6 garçons et 6 filles) ou mutilés (12 garçons) par des bombes aériennes. Dans huit cas, on a vérifié que des drones ciblant Al-Qaida dans la péninsule arabique et Ansar al-Shari'a dans les gouvernorats d'Abyan, de Shabwah et d'Al Bayda avaient tué 6 enfants (5 garçons et 1 fille) et mutilé 8 autres (7 garçons et 1 fille). Par ailleurs, un garçon de 12 ans a été gravement blessé le 29 juin 2012 par une bombe aérienne alors qu'il jouait au football en plein air dans le district de Khanfar (gouvernorat d'Abyan).

40. Douze enfants (10 garçons et 2 filles) ont été tués (2 garçons) ou mutilés (8 garçons et 2 filles) par des bombes. Par exemple, le 29 février 2012, un garçon de 17 ans qui faisait des courses au marché a été gravement blessé par l'explosion d'une bombe dans le district de Crater à Aden. Les auteurs sont restés inconnus sauf dans un cas où six enfants ont été mutilés par un membre des Forces centrales de sécurité.

41. Onze enfants (10 garçons et 1 fille) ont été tués (1 garçon) ou mutilés (9 garçons et 1 fille) dans des attaques à la grenade. Par exemple, le 26 septembre 2012 dans le district de Rusud (gouvernorat d'Abyan), un ancien membre d'Ansar al-Shari'a et vendeur de khat, âgé de 40 ans, a dégoupillé une grenade dans un marché et tué 5 personnes, dont lui-même et un garçon de 7 ans, et blessé 6 garçons de 4, 11, 15 et 17 ans.

42. Les autres incidents se rapportaient à 7 garçons tués ou mutilés par des tirs d'artillerie, et 5 enfants tués ou mutilés par des tirs de mortier. Deux cas ont été attribués aux Forces armées yéménites, un cas à Ansar al-Shari'a et un cas à un auteur inconnu. Un cas s'est produit le 29 octobre 2011 dans le district d'Arhab (gouvernorat de Sanaa) au cours duquel un char de la Garde républicaine a tiré sur des enfants qui jouaient à l'air libre, tuant 3 garçons de 9, 14 et 17 ans et blessant 3 garçons de 12 ans et 1 de 8 ans. Un tir de mortier (auteur inconnu) s'est produit le 12 avril 2012 dans le district de Lawdar (gouvernorat d'Abyan) frappant un poste électrique et blessant un garçon qui marchait à proximité.

43. Durant la période considérée, 75 % des actes de violence ayant fait 219 victimes (190 garçons et 29 filles) se sont produits dans des gouvernorats du sud : Abyan (111 garçons et 11 filles), Aden (48 garçons et 12 filles), Lahj (13 garçons et 4 filles), Shabwah (15 garçons et 1 fille) et Al Dahle (3 garçons et 1 fille); les autres cas ont eu lieu dans les gouvernorats du centre et de l'ouest : 53 enfants, dans la ville de Sanaa et dans les gouvernorats de Sanaa, de Ta'izz, de l'Hadramaut et d'Al Bayda. Dix-huit victimes (13 garçons et 5 filles) ont été signalées dans les gouvernorats de Hajjah et de Saada dans le nord.

### C. Viols et autres actes de violence sexuelle graves

44. L'équipe spéciale de pays des Nations Unies chargée de la surveillance et de la communication des informations a signalé que, dans le gouvernorat d'Abyan, une centaine de filles ont été mariées de force à des dirigeants ou des membres d'Ansar al-Shari'a durant l'année écoulée, alors que le groupe armé contrôlait la région; l'ONU n'a toutefois pu vérifier que sept cas touchant des filles de 13 à 17 ans. Des dots s'élevant jusqu'à 5 000 dollars ont été versées à certaines familles, dont le revenu mensuel moyen est d'environ 12 dollars. Dans d'autres cas, y compris deux de ceux qui ont été vérifiés, des filles de 15 et 17 ans ont été offertes en tant que « cadeau » par leurs frères qui ont été « autorisés » à se joindre aux groupes armés. La majorité des filles provenaient des districts de Yafea, Lawdar et Khanfar.

45. De nombreuses filles sont tombées enceintes après leur mariage à des membres du groupe armé. Les filles et leur famille hésitent à signaler les violences commises, notamment par peur de représailles de la part des éléments du groupe armé encore présents dans la région. Dans chacun des sept cas vérifiés, les « épouses » ont déclaré qu'elles avaient été abandonnées avec leurs enfants par leur « mari » qui avait fui la région à la suite de l'offensive gouvernementale.

46. Il est difficile d'évaluer l'ampleur du phénomène, mais des garçons sont aussi de plus en plus recrutés par Ansar al-Shari'a à des fins de violences et d'exploitation sexuelles. Trois garçons ont été recrutés par le groupe après avoir été stigmatisés dans leur communauté pour avoir été régulièrement assaillis sexuellement par des hommes. Les garçons ont été utilisés comme espions et factotums par le groupe armé, en plus d'avoir été sexuellement exploités à de nombreuses reprises. Deux d'entre eux ont quitté depuis le groupe; ils sont retournés chez eux et reçoivent une aide appropriée pour leur rétablissement. Il est fort probable qu'il soit fait peu cas de ce phénomène en raison de l'opprobre qu'il suscite.

## D. Enlèvements d'enfants

47. Les informations vérifiées signalant des enlèvements d'enfants par les forces et les groupes armés sont rares. Durant la période considérée, cinq allégations ont été reçues, dont quatre (les victimes étant des garçons) ont été vérifiées. Sur ces quatre cas, un garçon de 8 ans et son père, cuisinier dans un camp militaire du gouvernorat d'Abyan, ont été enlevés par Ansar al-Shari'a lorsque le groupe armé a attaqué le camp après avoir tué des soldats. Leur sort demeure inconnu. Dans un autre cas, un garçon a été enlevé par le groupe armé Al-Houthi et son corps a été retrouvé plus tard dans la région de Ahim sur la route de Haradh (gouvernorat de Hajjah). Deux frères ont été enlevés par un groupe armé inconnu dans le district de Khawlan (gouvernorat de Sanaa).

## E. Attaques contre des établissements scolaires

48. Au total, 242 attaques contre des écoles ont été signalées, dont trois seulement n'ont pu être vérifiées. Elles se sont produites essentiellement dans la ville de Sanaa (94 cas) et dans les gouvernorats d'Abyan (45 cas) et de Sanaa (88 cas) de même que dans ceux de Hajjah, d'Aden, de Taiz, de Lahj, de Saada et de l'Hadramaut. Le Ministère de l'éducation, le module de l'éducation et le sous-groupe Protection de l'enfance dans la ville de Sanaa et dans les gouvernorats de Sanaa et de Taiz ont procédé à une évaluation rapide des attaques qui ont touché sur 348 écoles durant et après les troubles civils entre novembre 2011 et mai 2012.

49. On a signalé 110 cas de destruction d'écoles, y compris par des tirs d'obus, principalement dans la ville de Sanaa (52 cas), lorsque les troubles civils ont atteint leur point culminant et que des écoles ont été prises entre les tirs des Forces armées yéménites et ceux des groupes d'opposition armés. Trente-sept autres attaques ont eu lieu dans le gouvernorat de Sanaa où les écoles ont été prises entre les tirs de la Garde républicaine et ceux des groupes tribaux d'opposition armée, ainsi que dans le gouvernorat d'Abyan où 19 attaques ont été signalées et vérifiées. Par exemple, à Abyan, durant l'offensive des Forces armées yéménites au début de 2012 jusqu'en juin de la même année, un grand nombre d'écoles ont été fermées et occupées à des fins militaires par le groupe Ansar al-Shari'a. Les Forces armées yéménites auraient tiré des obus d'artillerie sur au moins 19 écoles à Abyan, où certaines ont été partiellement ou totalement détruites. Une autre attaque s'est produite à Aden.

50. L'ONU a vérifié 79 informations signalant des actes d'intimidation ou des menaces à l'égard d'élèves et d'enseignants, essentiellement causés par des bombes assourdissantes lancées contre des écoles et des coups de feu tirés tout près des établissements. Les cas vérifiés ont eu lieu principalement dans la ville de Sanaa (23 attaques) et dans le gouvernorat de Sanaa (50 attaques), de même que dans les gouvernorats d'Aden, de Lahj, de Taiz, de l'Hadramout et de Hajjah. Par exemple, l'école de filles Rabi'ah Al-Adawiyah dans la ville de Sanaa est située près des manifestations qui ont eu lieu. Un grand nombre d'élèves ont cessé de suivre les cours en raison des coups de feu entendus près des bâtiments et des balles qui tombaient dans la cour de l'école.

51. Des informations signalant deux attaques contre des enseignants et des élèves ont été vérifiées : une à Taiz et une le 23 février 2013, lorsque le groupe armé Al-Houthi a envahi l'école Al-Emam Al-Hady, dans le gouvernorat de Saada, en

exigeant qu'un prisonnier y soit temporairement gardé. La direction de l'établissement a refusé et le groupe a ouvert le feu et blessé un enseignant.

52. Au total, 46 attaques ont été signalées et vérifiées au cours desquelles des écoles ont été occupées et utilisées à des fins militaires par des forces et des groupes armés. Les attaques ont eu lieu essentiellement dans le gouvernorat d'Abyan (25 attaques) et la ville de Sanaa (17 attaques), de même que dans les gouvernorats de Hajjah et de Sanaa. Par exemple, l'école de filles Al Andalus dans la ville de Sanaa a été partiellement occupée à l'intérieur et à l'extérieur par la Première Division blindée qui a perturbé le fonctionnement de l'école et effrayé les élèves. Dans le gouvernorat de Hajjah, l'école Shaata Al Barad a été fermée en août 2012 par le groupe armé Al-Houthi et a été utilisée pour entreposer des armes.

53. La majorité des cas ont été vérifiés au moyen d'évaluations rapides conduites par les autorités yéménites et, le plus souvent, les auteurs n'ont pas été identifiés (137 cas); il y a eu aussi beaucoup d'allégations, dont 51 cas ont été attribués aux Forces armées yéménites et 36 à la Première Division blindée. Les autres attaques ont été attribuées au groupe Ansar al-Shari'a (26), aux groupes armés tribaux (19), au groupe armé Al-Islah (11) et au groupe armé Al-Houthi (3).

## **F. Attaques contre des hôpitaux**

54. Dix-sept des 18 attaques signalées contre des hôpitaux ont été vérifiées. Neuf se sont produites à Hajjah, trois à Taiz, deux à Aden, une à Abyan, une dans la ville de Sanaa et une à Hadramaut.

55. Quatre hôpitaux ont été attaqués par tirs d'obus et bombardements aériens à Taiz, à Abyan et dans la ville de Sanaa. L'hôpital Al-Jumhuriyya dans la ville de Sanaa a été partiellement détruit le 19 septembre 2011; deux membres du personnel médical ont été tués le même jour sur la Place du changement à Sanaa alors qu'ils étaient apparemment en train de porter secours à des manifestants blessés. À Abyan, l'hôpital Al-Razi a été partiellement détruit par des bombardements aériens des Forces armées yéménites le 5 septembre 2011, et deux enfants ont été mutilés. À Taiz, on a vérifié deux attaques physiques contre l'hôpital Al-Thawrah, occupé par les Gardes républicains depuis octobre, une au mois d'octobre et l'autre au mois de décembre 2011. L'hôpital leur servait de base militaire alors que des patients y étaient traités. L'hôpital a ensuite été de nouveau attaqué le 3 décembre 2011, apparemment par des groupes d'opposition armés.

56. À Hajjah, le groupe armé Al-Houthi était responsable de la totalité des neuf attaques signalées : un cas d'intimidation du personnel de santé et huit d'utilisation/occupation militaire. Suite à ces attaques, huit centres de santé ont dû fermer, dont deux centres ambulatoires de soins thérapeutiques appuyés par l'UNICEF qui s'occupaient d'enfants mal nourris. La fermeture de ces centres a touché quelque 5 000 enfants dans la région.

57. Les forces centrales de sécurité ont été à l'origine de trois attaques contre du personnel médical à Aden (2) et Hadramaut (1), tandis qu'elles forçaient l'entrée d'hôpitaux à la recherche de certains patients. À Aden, le personnel de santé a été intimidé par les coups de feu que les forces centrales de sécurité ont tirés au hasard à leur arrivée à l'hôpital, et qui se sont soldés par la mort d'un garçon qui vendait des fruits devant l'hôpital, tombé sous les tirs croisés.

## G. Déni d'accès humanitaire aux enfants

58. Pendant la période considérée, l'ONU a vérifié 46 cas de déni d'accès humanitaire au Yémen, dont 23 par détournement de véhicules des Nations Unies ou d'organisations non gouvernementales internationales. Par exemple, le 16 décembre 2012, le camion d'une ONG transportant du matériel d'approvisionnement en eau et d'assainissement appartenant à l'UNICEF a été détourné par des groupes tribaux armés à un point de contrôle illégal du gouvernorat d'Hajjah.

59. Il y a eu sept cas d'enlèvement de membres du personnel humanitaire entre novembre 2011 et avril 2012, dans la ville de Sanaa et dans les gouvernorats de Lahj, Marib, Amran, Saada, Hodeidja et Mahaweet. Ces incidents, qui ont été vérifiés, concernaient 19 membres du personnel au total. Dans un des cas, cinq membres du personnel international et deux membres du personnel national ont été enlevés par un groupe tribal armé. Les victimes ont été libérées plusieurs jours après, saines et sauvées.

60. Onze incidents dans le cadre desquels des membres du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales ont été menacés, arrêtés ou intimidés ont été documentés et vérifiés. Dans un des cas, un membre du personnel international a été évacué. Une autre fois, les forces armées gouvernementales ont arrêté un membre du personnel des Nations Unies et saisi son véhicule.

61. L'acheminement de l'aide humanitaire dans des conditions de sécurité jusqu'aux gouvernorats d'Abyan et de Saada a été entravé à cinq reprises pendant la période considérée. Il était impossible d'accéder au gouvernorat d'Abyan du début de la période à l'examen jusqu'au mois de juin 2011, lorsque les Forces armées yéménites ont repris le contrôle du gouvernorat après une offensive vigoureuse contre Al-Qaida dans la péninsule arabique et Ansar al-Shari'a. Par ailleurs, si les déplacés rentrent à Abyan depuis le mois de juin 2012, la présence continue de mines, d'engins non explosés, de restes explosifs de guerre, de pièges et d'engins explosifs improvisés pose une menace significative, en entravant l'accès de la population aux services sociaux de base et le plein accès des organismes humanitaires, dans des conditions de sécurité, aux zones à haut risque, notamment à Zinjibar et alentour.

62. Dans le gouvernorat de Saada, le groupe Al-Houthi a assiégé le village de Damaj de la mi-octobre à la fin de décembre 2011. Les services sociaux de base ont été perturbés par les combats, ce qui a gravement touché 12 000 habitants. Par ailleurs, le groupe a posé des conditions à l'acheminement humanitaire, notamment en ce qui concerne le recrutement du personnel, la sélection obligatoire de fonctionnaires gouvernementaux ou les restrictions imposées aux mouvements de personnel et de matériel dans Saada, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement l'espace humanitaire de nombreuses organisations. Certaines organisations humanitaires ont depuis tout simplement quitté le gouvernorat de Saada.

#### IV. Dialogue et plans d'action

63. Des progrès concrets ont été accomplis en 2012 pour amener les parties concernées à se concerter en vue de la formulation et de la mise en œuvre de plans d'action qui soient conformes aux résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés.

64. Ma représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé s'est rendue au Yémen en novembre 2012 et a rencontré le Président Hadi et d'autres membres du Gouvernement, ainsi que d'importants responsables politiques et militaires, notamment les chefs du groupe armé Al-Houthi, de la Première Division blindée et des groupes tribaux. Elle a obtenu du Gouvernement yéménite la promesse qu'il établirait un plan d'action concret assorti d'un calendrier pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les Forces armées yéménites, ainsi qu'un engagement du groupe Al-Houthi au même effet, et ils lui ont donné l'assurance qu'ils poursuivraient leur dialogue avec l'ONU sur la question. Pendant sa visite, un décret présidentiel interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants âgés de moins de 18 ans a été promulgué, le Gouvernement a approuvé les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armées et il a décidé de créer le 1<sup>er</sup> janvier 2013 un comité interministériel qui ferait office de principal cadre institutionnel d'élaboration d'un plan d'action gouvernemental contre le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les Forces armées yéménites. Le même jour, le Ministre des affaires juridiques a été nommé à la tête de ce comité interministériel, composé du Ministre des droits de l'homme, du Ministre de la défense et du Ministre de l'intérieur. Ce comité reçoit l'appui technique de l'UNICEF. Il a formé en février 2013 un groupe de travail technique, qui s'est réuni à plusieurs reprises en vue de l'établissement d'un projet de plan d'action, qui était toujours en cours à la fin de mai 2013.

65. La visite fructueuse de ma Représentante spéciale et les échanges qu'elle a eus avec Abdul Malik Badrealdeen Al-Houthi, chef du groupe armé Al-Houthi, en novembre 2012, ont abouti à la conclusion d'un accord sur l'ouverture d'un dialogue avec l'ONU au Yémen et l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, en vue de la libération et de la réintégration des enfants associés au groupe armé.

66. Des progrès ont également été accomplis en 2012 en vue de l'adoption et de l'application de la législation nationale interdisant le recrutement d'enfants et d'autres graves violations des droits des enfants. Avec l'appui des Nations Unies, un comité national de réforme a préparé un document d'orientation sur le recrutement des enfants, recensant les lacunes existantes dans la législation, les politiques et procédures en vigueur et présentant des recommandations pour les aligner sur les normes juridiques internationales. Cinq lois militaires ont été examinées et il a été proposé d'y apporter des modifications, notamment en interdisant le recrutement volontaire des enfants de moins de 18 ans, en imposant des peines plus sévères contre ceux qui recrutent des enfants et en prévoyant des mécanismes de recrutement systématiques et unifiés. Ces projets de modification doivent maintenant être adoptés par le Cabinet et ratifiés par le Parlement en 2013.



67. Par ailleurs, le 18 avril 2012, le Ministre de l'intérieur a adressé une lettre à la police et aux autres autorités compétentes ordonnant l'application intégrale de la loi n° 15 de la Commission de la police (2000), qui fixe à 18 ans l'âge légal de recrutement et exige la libération immédiate de tous les mineurs de moins de 18 ans.

## **V. Activités de plaidoyer et de protection des enfants et suite donnée aux recommandations du Secrétaire général et aux conclusions du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés**

68. Au Yémen, la surveillance et la communication systématiques des violations graves des droits des enfants a été inaugurée en 2011, et formalisée en octobre 2012 avec la création de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants. Des efforts ont été déployés pour encourager le partage des responsabilités entre les organismes des Nations Unies, notamment par le renforcement des capacités de plus de 80 contrôleurs et membres du personnel sur le terrain, l'harmonisation des outils et l'échange d'informations entre les principaux acteurs concernés. Ces efforts ont été en partie facilités par le sous-groupe Protection de l'enfance et le groupe Éducation. Par exemple, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information, le Groupe Éducation et le Ministère de l'éducation ont procédé à des évaluations conjointes des établissements scolaires dans la ville de Sanaa, qui ont ensuite été étendues aux gouvernorats de Taiz et de Sanaa.

69. Face à la polarisation susmentionnée des organisations non gouvernementales nationales et locales à la suite des tensions politiques et tribales, il a fallu faire preuve d'une vigilance accrue pour vérifier la neutralité et l'impartialité des signalements de violations graves des droits des enfants. Des activités poussées de formation, d'encadrement et de parrainage s'imposent face aux capacités techniques limitées des ONG locales pour s'acquitter de la tâche à accomplir.

70. Pendant la période considérée, outre la surveillance des graves violations des droits des enfants, les organismes des Nations Unies ont mené les activités de plaidoyer et de protection des enfants exposées ci-après :

### **Activités de plaidoyer**

71. D'importants efforts de plaidoyer ont été déployés par différents organismes des Nations Unies et par les États Membres intéressés pour mettre un terme aux graves violations des droits des enfants au Yémen. En juin 2011, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a effectué une mission d'établissement des faits au Yémen étant donné les troubles généralisés qui y sévissaient et il a collecté des données sur les graves violations des droits des enfants. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté en septembre 2011 les recommandations faites dans son rapport par le HCDH, qui y demandait spécifiquement au Gouvernement yéménite de mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants. En juillet 2012, le HCDH a effectué une mission de suivi et déploré la poursuite du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés, des meurtres et mutilations d'enfants, l'augmentation

du nombre d'enfants victimes de mines et des incidents liés aux engins non explosés, ainsi que des attaques contre des écoles. Les conclusions de ce rapport ont été entérinées par le Conseil des droits de l'homme en septembre 2012.

72. Mon Conseiller spécial pour le Yémen s'est aussi rendu sur place à de multiples reprises pendant la période considérée, et dans ses exposés au Conseil de sécurité, il a appelé l'attention sur les tendances alarmantes qu'il avait pu observer en qui concerne le recrutement et l'utilisation d'enfants, ainsi que sur le risque que représentaient les mines, les engins non explosés et les restes explosifs de guerre pour les civils, et en particulier les enfants.

73. Comme susmentionné, la visite de ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé au mois de novembre 2012 a permis d'obtenir des engagements de la part du Gouvernement yéménite et du groupe Al-Houthi en ce qui concerne l'adoption de mesures en réponse aux violations graves des droits de l'homme.

74. Ces efforts ont été renforcés par la visite de la délégation du Conseil de sécurité au Yémen le 27 janvier et par la Déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 15 février 2013 (S/PRST/2013/3), par laquelle le Conseil a prié instamment le Yémen de respecter l'état de droit et de protéger les droits de l'homme, notamment à l'égard des femmes et des personnes vulnérables, comme les enfants, conformément à ses obligations juridiques internationales. À cet égard, le Conseil a accueilli favorablement l'engagement pris par le Gouvernement d'adopter et de faire appliquer un plan d'action qui s'inscrirait dans le droit fil de sa résolution 1612 (2005) afin de mettre fin à l'enrôlement et à l'emploi d'enfants par les forces de sécurité yéménites.

### **Soutien psychosocial**

75. Sous la direction de l'UNICEF et en partenariat avec le Ministère des affaires sociales et du travail et les organisations de la société civile, le sous-groupe Protection de l'enfance a fourni un appui psychosocial à 498 387 enfants en établissements scolaires ou dans des centres communautaires adaptés. Il faut noter que 13 389 de ces enfants ont ensuite été identifiés comme particulièrement vulnérables. Survivants de violences sexuelles, victimes de la traite, enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, ils ont reçu une aide spéciale, notamment sur le plan juridique, et été orientés vers les services compétents. Dans les gouvernorats déchirés par le conflit (Aden, Abyan, Hajjah, Lahj, Saada, Sanaa et Taiz), 6 126 enseignants ont été formés et ont obtenu les qualifications nécessaires pour s'occuper des enfants touchés et leur apporter un soutien psychosocial.

### **Mines et engins non explosés**

76. En collaboration avec le Centre exécutif yéménite de lutte antimines, l'UNICEF et d'autres partenaires ont lancé un programme de formation accélérée sur les risques posés par les mines à l'intention de 133 594 adultes et 126 502 enfants dans les zones touchées par les conflits des gouvernorats d'Aden, de Lahej, d'Abyan, d'Hajjah et de Saada depuis la mi-2011. Un fonds spécial a été alloué à l'UNICEF et à ses partenaires pour qu'ils puissent venir en aide à 31 enfants victimes de mines ou d'engins non explosés, étant donné le coût élevé des soins médicaux dont ils ont besoin et des frais de transport. Pour tenter de régler de manière systématique le problème des mines et des engins non explosés, une

stratégie relative au programme national de lutte antimines a été mise au point en janvier 2013 par le Gouvernement yéménite et adoptée en février.

### **Appui à l'éducation**

77. Sous la houlette de l'UNICEF et de Save the Children, le groupe Education a aidé le Ministère de l'éducation à mener en 2011 et 2012 une campagne nationale de reprise scolaire pour encourager et faciliter l'accès aux écoles et limiter les abandons scolaires, en particulier parmi les enfants touchés par les conflits. Dans le cadre de cette campagne, 276 tentes ont été fournies pour y installer temporairement des écoles à Saada, Aden et Hodeidah et des trousseaux pédagogiques et scolaires de base ont été fournis à 1 550 000 enfants déplacés ou vulnérables. Soixante mille brochures et 30 000 affiches sur la valeur de l'éducation et la nécessité de scolariser de nouveau les enfants ont été distribuées dans les communautés touchées.

78. En 2012, l'UNICEF a réfectionné 57 écoles à Aden et Lahj près des camps de déplacés, et 19 écoles à Abyan après le retour des déplacés dans le gouvernorat. En 2013, le groupe Éducation entend réhabiliter 142 établissements scolaires touchés par le conflit à Aden, Abyan, Lahj, Sanaa et Saada grâce à une subvention obtenue dans le cadre d'une initiative mondiale de promotion de l'éducation dans les pays en développement : le Partenariat mondial pour l'éducation.

## **VI. Recommandations**

79. Je me félicite des engagements pris par le Gouvernement et des mesures qu'il a adoptées depuis la visite de ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé au mois de novembre 2012 et celle du Conseil de sécurité le 27 janvier 2013. Je l'engage fortement à redoubler d'efforts pour tenir ses promesses et finaliser un plan d'action contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces gouvernementales, en application des résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité, afin de ratifier les modifications qu'il est proposé d'apporter aux cinq lois militaires pertinentes et d'allouer des ressources suffisantes à leur application. L'ONU se tient disposée à apporter le soutien technique nécessaire, au besoin.

80. J'accueille avec satisfaction les progrès accomplis par le Gouvernement, en particulier le Comité des affaires militaires, pour accélérer la restructuration de l'armée et instaurer des procédures appropriées de contrôle de l'âge des candidats dans les centres de recrutement ainsi que des procédures de repérage de tous les mineurs qui ont pu être enrôlés. J'engage le Gouvernement à vérifier l'âge des membres de la Première Division blindée, démantelée depuis peu, et de la Garde républicaine, conformément à l'annexe I de mon rapport annuel (A/67/845-S/2013/245), pour être sûr qu'il n'y ait pas d'enfants dans l'armée.

81. J'appelle toutes les parties au conflit à respecter le droit international et la neutralité et la sûreté des établissements scolaires et des hôpitaux en tant que « zones de paix », et notamment la sécurité de leur personnel.

82. Je me félicite que le groupe armé Al-Houthi se soit engagé, lors de la visite de ma Représentante spéciale pour les enfants en temps de conflit armé, à ouvrir un dialogue avec l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants et à continuer de coopérer avec l'Équipe

spéciale pour mettre au point un plan d'action afin de mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants et à d'autres violations graves, conformément aux résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité. J'accueille avec satisfaction les premiers efforts déployés à cet effet, et appelle les chefs du groupe Al-Houthi à poursuivre leur dialogue avec les Nations Unies.

83. Je salue les efforts déployés par le Gouvernement pour organiser la Conférence pour le dialogue national, qui s'est ouverte le 18 mars 2013, avec l'appui de mon Conseiller spécial pour le Yémen, dans l'espoir de promouvoir l'unité et la réconciliation. J'encourage tous les acteurs concernés à examiner les problèmes rencontrés par les enfants et leurs besoins dans le cadre de la Conférence. Je demande au Gouvernement de s'employer à titre prioritaire à donner aux jeunes accès à des modes de subsistance durables, notamment par la formation professionnelle et l'emploi, afin de les autonomiser et d'empêcher qu'ils ne cèdent à la violence armée. J'invite également la communauté des donateurs et la communauté humanitaire à apporter un soutien supplémentaire à ces programmes et initiatives nationales, aux côtés des institutions spécialisées, pour s'assurer que les fonds nécessaires sont disponibles.

84. Je suis gravement préoccupé par le fait que des enfants risquent d'être tués et mutilés par des mines, des engins non explosifs, des restes explosifs de guerre, ainsi que par des attentats-suicides, des engins explosifs improvisés et des drones. Je condamne dans les termes les plus forts les graves violations des droits des enfants perpétrées à l'aide de ces armes et invite toutes les parties prenantes à empêcher de telles attaques et à prendre des mesures pour atténuer leurs effets sur les enfants.

85. Je me félicite que le Gouvernement yéménite ait récemment signé le projet du Centre exécutif yéménite de lutte antimines visant à renouveler et étendre son programme de lutte antimines au moyen de solides stratégies conformes aux normes internationales pour éviter la contamination des zones civiles par des engins explosifs et la prolifération des engins non conventionnels. J'invite également le Gouvernement à revoir et élargir à titre prioritaire les programmes d'assistance aux survivants, notamment les programmes en faveur des enfants, étant donné l'augmentation du nombre d'enfants qui sont victimes de mines, d'engins non explosifs, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés. J'appelle la communauté des donateurs à veiller à ce que le programme de lutte antimines reçoive suffisamment de fonds.

---